



**AG du 18 Juin 2021**

## **Rapport Moral du Président**

### **ANNEE SCOLAIRE 2020.2021**

#### Une année particulière

Nos activités ont été totalement chamboulées par la pandémie et les protocoles sanitaires itératifs : un pas en avant et deux en arrière.

À la reprise en septembre les enseignements individuels et collectifs reprenaient pour 330 enfants et adultes. Mais le confinement du 30 octobre au 15 décembre calmait notre enthousiasme. Une organisation des cours individuels en visio imposait aux enseignants d'adapter leurs cours et leurs horaires tandis que les orchestres étaient à l'arrêt.

Une reprise partielle en janvier suivi d'un nouveau confinement du 3 avril au 19 mai nous mettait à nouveau en difficulté.

Sur le plan administratif une forte mobilisation de la Directrice (aidée techniquement par Alba en service civique) et de l'experte comptable met en place le chômage technique partiel, les remboursements des cours non effectués, les désistements, les dossiers de demandes d'aides complémentaires, le télétravail.

Le CA décidait de maintenir grâce aux aides exceptionnelles l'intégralité des salaires des enseignants d'autant que l'association était exonérée des charges sociales.

Cette longue période sans concert avec des cours en visio difficiles à maintenir a épuisé les énergies mais les Ateliers ont tenu ne perdant dans cette période qu'une quarantaine d'adhérents.

Nous avons également bénéficié de subventions de la Métropole et du Département. Le bilan financier est ainsi artificiellement positif et nous permettra si la COVID se calme d'envisager la rentrée de septembre sans déficit. Pendant ces mois, le CA et la directrice ont multiplié les réunions en visio pour assurer les meilleures décisions selon les protocoles sanitaires successifs. Les enseignants ont fait preuve de ténacité et de créativité, les élèves de patience. Que chacun en soit vivement félicité.

Un autre sujet nous a mobilisé celui des requêtes en cours de notre voisine du dessus qui se plaint de nuisances sonores.

Un expert missionné par le tribunal a établi un rapport en 2019. Si les pratiques individuelles ne posent pas de problème nous dépassons les seuils sonores légaux en salle Bernstein lors de cours de batterie et de répétitions d'orchestre avec amplifications et instruments à vents.

La mairie de Toulouse étant notre bailleur nous nous sommes tournés vers elle pour trouver une solution.

Le conflit est en voie de résolution. Nous avons obtenu un accord avec la Mairie qui accepte de prendre en charge la création et le financement d'une « boîte dans la boîte » en salle Bernstein qui réduira les nuisances acoustiques. Les travaux estimés à 140 000 euros pourraient avoir lieu cet été.

Par ailleurs, la mairie prendra en charge 50% des frais de justice et de dommages et intérêts demandés par la plaignante (la somme précise est en négociation entre 10000 et 16000 euros).

En contrepartie la mairie nous imposera une augmentation du loyer (actuellement dérisoire) en cours de négociation dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle.

## **Perspectives optimistes pour l'année à venir**

Si la COVID nous laisse respirer nous pourrons reprendre le fil de nos activités en s'appuyant sur nos valeurs :

- développer une école de musique dans un quartier agréable dans des locaux adaptés et soutenus par les collectivités territoriales
- encourager le plaisir de jouer d'un instrument ou de la voix, d'apprendre et de pratiquer ensemble,
- équilibrer nos comptes pour assurer la pérennité de l'association encouragé par un Conseil d'administration efficace
- valoriser nos activités grâce à une direction compétente et des enseignants motivés.